27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Répartition du montant destiné aux fonds pour la recherche scientifique

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à répartir, pour 2026, le montant de 31 millions d'euros indexés entre les deux fonds actifs dans le secteur de la recherche fondamentale.

Le montant de base à distribuer pour l'année 2026 est de 47.925.369,79 euros. La répartition entre les fonds de recherche scientifique se présente comme suit :

- Fonds voor wetenschappelijk onderzoek-Vlaanderen (FWO) : 24.420.820,39 euros
- Fonds national de la recherche scientifique (FNRS) : 23.504.549,41 euros

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 189 de la loi-programme (I) du 27 décembre 2006 pour l'année 2026

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

© 2026 - news.belgium.be